



Association canadienne des parcs et des loisirs (ACPL)

Conseil canadien des installations récréatives (CCIR)

Finances – Consultations prébudgétaires de 2017

Août 2016

Résumé

La recommandation

L'APCL et le CCIR recommandent que le gouvernement fédéral s'engage à inclure les éléments suivants dans le budget fédéral de 2017 :

- fournir une enveloppe de 1 million de dollars en vue d'établir un **inventaire national complet des installations sportives et récréatives** au sein des collectivités canadiennes afin de donner aux dirigeants gouvernementaux et communautaires les moyens de prendre des décisions fondées sur des données probantes qui amélioreront la santé des collectivités et des Canadiens;
- créer un **fonds « de réparation » dédié aux infrastructures sportives et récréatives** qui comprendrait une **enveloppe réservée aux petites collectivités**. Cela permettra aux collectivités d'accorder la priorité aux projets d'infrastructures sportives et récréatives en priorité et de répondre aux autres besoins des collectivités en infrastructure. Ce fonds « de réparation » permettra de répondre aux besoins urgents concernant les réparations majeures, l'entretien et l'adaptation des infrastructures de façon à garantir la fiabilité et la sécurité des biens publics actuels;
- créer un **fonds « nouveaux chantiers » dédié aux infrastructures sportives et récréatives** qui comprendrait une **enveloppe réservée aux collectivités urbaines abritant d'importants groupes ethniques**. Ce fonds répondrait à l'évolution de la démographie croissante, vieillissante et de plus en plus diversifiée des collectivités canadiennes. Les besoins changeants en ce qui concerne le sport et les loisirs de notre population peuvent être satisfaits en veillant à ce que la population vieillissante demeure active et à ce que les nouveaux Canadiens puissent s'intégrer à une collectivité qui reflète leur culture en matière de sport et de loisirs.

Nous demandons au gouvernement fédéral d'affecter **1,2 milliard de dollars par année pour les dix prochaines années au total aux deux fonds dédiés aux infrastructures sportives et récréatives**. Cette requête représente seulement **10 % du montant global de 120 milliards sur dix ans** – somme toute un petit investissement pour assurer la santé des citoyens et la vitalité des collectivités ainsi que la durabilité du système de santé.

La possibilité

Pour assurer **la santé des personnes et la vitalité des collectivités de façon à ce qu'elles puissent être productives et contribuer à la société**, il est essentiel de leur offrir des occasions de pratiquer des sports et des loisirs de grande qualité et accessibles. Les Canadiens ont le droit de profiter des bienfaits que les activités de loisirs ont sur la santé et la société; or, de nombreux citoyens ne peuvent en profiter, en raison :

1. de la dégradation des infrastructures sportives et récréatives dans les collectivités canadiennes;
2. du besoin criant, mais insatisfait, de nouvelles infrastructures sportives et récréatives pour répondre aux besoins d'une population croissante, vieillissante et de plus en plus diversifiée.

Le *Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes (BRIC) de 2016* souligne le besoin impérieux d'investissements dans les infrastructures pour les installations sportives et récréatives dans les collectivités canadiennes. Le *Bulletin de rendement* démontre que de toutes les catégories d'infrastructures, **l'infrastructure sportive et récréative a un besoin immédiat et urgent de réparation et de réaménagement.**

Cependant, lorsque les collectivités doivent prendre des décisions difficiles en ce qui concerne les infrastructures prioritaires, les projets liés aux sports et aux loisirs se trouvent souvent relégués au second plan par les engagements pour les routes, les égouts, les aqueducs et les ponts. Parallèlement, **nos citoyens, surtout les jeunes, deviennent de plus en plus sédentaires, obèses et improductifs.**

Un investissement dans les installations sportives et récréatives est une **infrastructure de croissance**. Le lien entre la santé budgétaire et la santé physique est bien établi. Le sport et les loisirs sont des moteurs économiques et fournissent une productivité accrue grâce à des citoyens en santé, au développement économique des collectivités, au tourisme sportif, à la création d'emploi (particulièrement pour les jeunes), aux points d'entrée dans les collectivités pour les nouveaux Canadiens et à la viabilité du tissu social des collectivités rurales et éloignées.

Le coût estimé pour réparer les installations sportives et récréatives se monte à 16 milliards de dollars (9 milliards de dollars pour les installations qui sont en « mauvais » ou « très mauvais » état et 7 milliards de dollars pour les installations qui sont dans un état « passable »). De plus, il est à noter que ce chiffre n'inclut pas les fonds nécessaires à l'aménagement de nouvelles infrastructures sportives et récréatives pour répondre aux besoins de la population croissante, vieillissante et de plus en plus diversifiée.

La requête d'un inventaire national des installations sportives et récréatives vise à s'assurer que les trois ordres de gouvernement disposent d'une base de données viable à long terme de façon à pouvoir prendre des décisions stratégiques fondées sur des données probantes en ce qui concerne les investissements dédiés aux infrastructures sportives et récréatives.

Mémoire complet

L'ACPL

L'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) est le porte-parole national des avantages qu'offrent les parcs et les loisirs sur la santé et sur les aspects sociaux, économiques, communautaires et environnementaux.

Le CCIR

Le Conseil canadien des installations récréatives (CCIR) défend la mise en place d'infrastructures récréatives solides et viables dans les collectivités partout au Canada.

La possibilité

Pour assurer **la santé des personnes et la vitalité des collectivités de façon à ce qu'elles puissent être productives et contribuer à la société**, il est essentiel de leur offrir des occasions de pratiquer des sports et des loisirs de grande qualité et accessibles. Les Canadiens ont le droit de profiter des bienfaits que les activités de loisirs ont sur la santé et la société; or, de nombreux citoyens ne peuvent en profiter, en raison :

1. de la dégradation des infrastructures sportives et récréatives dans les collectivités canadiennes;
2. du besoin criant, mais insatisfait, de nouvelles infrastructures sportives et récréatives pour répondre aux besoins d'une population croissante, vieillissante et de plus en plus diversifiée.

Le *Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes (BRIC) de 2016* souligne le besoin impérieux d'investissements dans les infrastructures pour les installations sportives et récréatives dans les collectivités canadiennes. Le *Bulletin de rendement* démontre que de toutes les catégories d'infrastructures, **l'infrastructure sportive et récréative a un besoin immédiat et urgent de réparation et de réaménagement.**

Cependant, lorsque les collectivités doivent prendre des décisions difficiles en ce qui concerne les infrastructures prioritaires, les projets liés aux sports et aux loisirs se trouvent souvent relégués au second plan par les engagements pour les routes, les égouts, les aqueducs et les ponts. Parallèlement, **nos citoyens, surtout les jeunes, deviennent de plus en plus sédentaires, obèses et improductifs.** Il est maintenant indéniable que les gens actifs qui ont un mode de vie sain coûtent moins cher au système de santé et sont des citoyens plus productifs. Le gouvernement fédéral doit montrer l'exemple en accordant la priorité aux infrastructures sportives et récréatives, et en mettant ainsi la santé des citoyens et la vitalité des collectivités au premier plan.

Les infrastructures sportives et récréatives sont l'un des principaux investissements consentis dans la prospérité, la vitalité et la sécurité des collectivités urbaines et rurales. Un investissement dans les installations sportives et récréatives est une **infrastructure de croissance**. Le lien entre la santé budgétaire et la santé physique est bien établi. La santé et le bien-être sont directement liés au revenu, à l'éducation et à d'autres déterminants sociaux. Le sport et les loisirs sont des moteurs économiques et fournissent une productivité accrue grâce à des citoyens en santé, au développement économique des collectivités, au tourisme sportif, à la création d'emploi (particulièrement pour les jeunes), aux points d'entrée dans les collectivités pour les nouveaux Canadiens et à la viabilité du tissu social des collectivités rurales et éloignées.

Dans les collectivités rurales, les installations sportives et récréatives fournissent non seulement un lieu essentiel pour que les citoyens puissent être actifs, mais elles constituent également la plaque tournante de la vie sociale communautaire pour les pique-niques communautaires, les rassemblements de personnes âgées, les mariages, les activités de danse pour les jeunes et les réunions de clubs. Ces **installations sont au cœur de la vie sociale des collectivités rurales canadiennes** et bon nombre d'entre elles arriveront à la fin de leur cycle de vie si les collectivités ne sont pas en mesure de les réparer ou de les remplacer.

Par ailleurs, il n'existe aucun inventaire national des installations sportives et récréatives, alors qu'il s'agit d'un apport important qu'il convient d'établir. Un tel inventaire national permettra de s'assurer que les trois ordres de gouvernement disposent d'une base de données viable à long terme de façon à pouvoir établir des points de comparaison et prendre des décisions stratégiques fondées sur des données probantes en ce qui concerne les investissements dédiés aux infrastructures sportives et récréatives. Ces données permettront aux dirigeants communautaires de s'inspirer des pratiques exemplaires, de déterminer les occasions visant à harmoniser les installations de façon stratégique et de soutenir les requêtes relatives aux demandes d'infrastructures qui reposent sur des données probantes à l'échelle nationale.

La recommandation

L'APCL et le CCIR recommandent que le gouvernement fédéral s'engage à inclure les éléments suivants dans le budget fédéral de 2017 :

- fournir une enveloppe de 1 million de dollars en vue d'établir un **inventaire national complet des installations sportives et récréatives** au sein des collectivités canadiennes afin de donner aux dirigeants gouvernementaux et communautaires les moyens de prendre des décisions fondées sur des données probantes qui amélioreront la santé des collectivités et des Canadiens;
- créer un **fonds « de réparation » dédié aux infrastructures sportives et récréatives** qui comprendrait une **enveloppe réservée aux petites collectivités**. Cela permettra aux collectivités d'accorder la priorité aux projets d'infrastructures sportives et récréatives en priorité et de répondre aux autres besoins des collectivités en infrastructure. Ce fonds « de réparation » permettra de répondre aux besoins urgents concernant les réparations majeures, l'entretien et l'adaptation des infrastructures de façon à garantir la fiabilité et la sécurité des biens publics actuels;
- créer un **fonds « nouveaux chantiers » dédié aux infrastructures sportives et récréatives** qui comprendrait une **enveloppe réservée aux collectivités urbaines abritant d'importants groupes ethniques**. Ce fonds répondrait à l'évolution de la démographie croissante, vieillissante et de plus en plus diversifiée des collectivités canadiennes. Les besoins changeants en ce qui concerne le sport et les loisirs de notre population peuvent être satisfaits en veillant à ce que la population vieillissante demeure active et à ce que les nouveaux Canadiens puissent s'intégrer à une collectivité qui reflète leur culture en matière de sport et de loisirs.

Nous demandons au gouvernement fédéral d'affecter **1,2 milliard de dollars par année pour les dix prochaines années au total aux deux fonds dédiés aux infrastructures sportives et récréatives**. Cette requête représente seulement **10 % du montant global de 120 milliards sur dix ans** – somme toute un petit investissement pour assurer la santé des citoyens et la vitalité des collectivités ainsi que la durabilité du système de santé.

Les programmes existants

Le défi pour le secteur sportif et récréatif est que, malgré le fait qu'il ait récemment été inclus comme étant une catégorie admissible dans le Nouveau Fonds Chantiers Canada (et qu'il constitue toujours une catégorie admissible dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence), il existe près de 20 autres catégories admissibles, notamment le transport en commun, la gestion des eaux usées, l'eau potable, les filières énergétiques, les ponts, les routes, les autoroutes et les aéroports. Le passé montre clairement que de nombreuses **municipalités allouent des fonds aux projets de transport en commun ou aux égouts plutôt qu'aux piscines, aux arénas ou aux sentiers.**

Dans le budget fédéral de 2015, le gouvernement a annoncé le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150. Or, même si les installations récréatives font partie des projets admissibles, le financement général disponible n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan eu égard aux besoins criants en financement de l'infrastructure sportive et récréative dans les collectivités.

L'infrastructure sportive et récréative est aussi essentielle que n'importe quelle autre catégorie d'infrastructure communautaire, mais **le besoin en immobilisations pour les infrastructures dépasse de loin les capitaux disponibles pour l'investissement** – c'est particulièrement le cas pour les collectivités rurales.

Le besoin

Les besoins de financement des immobilisations dans le secteur des parcs et des loisirs à travers le Canada appellent désespérément des investissements supplémentaires. Cela a été confirmé dans le récent *Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes (BRIC)*, qui montre que le besoin de tenir compte des infrastructures de parcs et de loisirs est criant. Le *BRIC* estime qu'il en coûterait 9 milliards de dollars pour remplacer les installations sportives et récréatives au Canada qui sont en « mauvais » ou « très mauvais » état et 14 milliards de dollars pour remplacer celles qui sont dans un état « passable ». Or, si nous agissons maintenant pour réparer les installations qui sont dans un état « passable », le coût estimé serait de seulement 7 milliards de dollars par opposition aux coûts de remplacement, qui sont estimés à 14 milliards de dollars.

Bref, les coûts de réparations estimés des installations sportives et récréatives à l'heure actuelle sont de 16 milliards de dollars (9 milliards de dollars pour les installations qui sont en « mauvais » ou « très mauvais » état et 7 milliards de dollars pour les installations qui sont dans un état « passable »). De plus, il est à noter que ce chiffre n'inclut pas les fonds nécessaires à l'aménagement de nouvelles infrastructures sportives et récréatives pour répondre aux besoins de la population croissante, vieillissante et de plus en plus diversifiée.

Par conséquent, l'APCL et le CCIR demandent au gouvernement fédéral de faire un investissement considérable dans un fonds d'infrastructure initial qui se consacrerait expressément aux installations sportives et récréatives. Un fonds dédié est essentiel, car le passé montre que sans fonds dédié, les besoins en infrastructures sportives et récréatives sont négligés au profit des autres besoins en infrastructures. Cela est illustré dans le *BRIC*, où l'on constate que le plus important déficit relatif aux infrastructures est celui des installations sportives et récréatives.

L'APCL et le CCIR ont également déterminé le besoin d'établir un inventaire national des installations sportives et récréatives au sein des collectivités canadiennes de façon à s'assurer que tous les ordres de gouvernement, ainsi que les investisseurs privés, procèdent à des investissements stratégiques, avertis et fondés sur des données probantes. Il n'existe aucun inventaire national à l'heure actuelle et cet outil de gestion des actifs constituera un repère essentiel pour les décisions stratégiques des collectivités canadiennes.

La conclusion

Le Canada dispose d'une industrie sportive et récréative de plusieurs milliards de dollars qui appuie la viabilité économique dans les collectivités urbaines et rurales et constitue un des fondements de la santé, de la productivité et de la contribution des citoyens.

La recommandation proposée par l'ACPL et le CCIR concorde fortement avec l'engagement du gouvernement libéral à investir dans l'infrastructure sociale. L'inclusion d'un fonds spécial pour les infrastructures sportives et récréatives aura des répercussions tangibles et significatives sur la vie des familles dans les collectivités rurales et urbaines du Canada.

L'APCL et le CCIR demandent respectueusement l'occasion de recueillir l'avis des intervenants du secteur sportif et récréatif afin de comparaître ensemble devant le Comité des finances pour présenter plus de détails sur cette possibilité d'investir dans la santé et la productivité des citoyens et des collectivités partout au Canada.